

**1208<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1208 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1318  
TRANSMISSION DE PROJETS DE DOCUMENTS  
AU CONSEIL MINISTÉRIEL**

Le Conseil permanent,

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel les documents suivants :

- Projet de décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (MC.DD/1/18) ;
- Projet de déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » (MC.DD/22/18) ;
- Projet de décision sur la sécurité des journalistes (MC.DD/2/18/Rev.5) ;
- Projet de déclaration sur l'économie numérique comme moteur de la promotion de la coopération, de la sécurité et de la croissance (MC.DD/5/18/Rev.6) ;
- Projet de décision intitulée « Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes » (MC.DD/11/18/Rev.4) ;
- Projet de décision sur la valorisation du capital humain à l'ère numérique (MC.DD/4/18/Rev.4) ;
- Projet de déclaration sur le rôle de la jeunesse dans la contribution aux efforts de paix et de sécurité (MC.DD/17/18/Rev.5) ;
- Projet de déclaration sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne (MC.DD/15/18/Rev.5) ;
- Projet de décision sur le renforcement des efforts visant à prévenir et combattre la traite des enfants, notamment des mineurs non accompagnés (MC.DD/9/18/Rev.3) ;

Recommande au Conseil ministériel d'adopter les documents susmentionnés.